

DEC221090DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8068 intitulée Technologie et Ethnologie des Mondes Préhistoriques (TEMPS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC213588DAJ du 15 décembre 2021 donnant délégation de signature à Mme Catherine Larroche, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création de l'unité UMR8068 intitulée Technologie et Ethnologie des Mondes Préhistoriques (TEMPS) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8068.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- la directrice de l'unité ;
- 1 directrice adjointe et 1 directeur adjoint ;
- 2 membres élus ;
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 08 mars 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Catherine Larroche

